



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## égalité des territoires et logement

Question écrite n° 28442

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur l'évolution, dans son domaine de compétences, du plafond des autorisations d'emplois entre 2013 et 2014, exprimée en équivalents temps plein travaillé.

### Texte de la réponse

En loi de finances initiale pour 2013, le plafond autorisé d'emplois du ministère de l'égalité des territoires et du logement s'élève à 14 194 équivalents temps plein travaillé (ETPT) pour le programme 337. Les arbitrages ne sont pas encore rendus en ce qui concerne le plafond autorisé d'emplois pour 2014 qui sera soumis au Conseil des ministres au dernier trimestre 2013 dans le cadre de l'examen du PLF 2014.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Candelier](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28442

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Égalité des territoires et logement

**Ministère attributaire :** Égalité des territoires et logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 juin 2013](#), page 5715

**Réponse publiée au JO le :** [23 juillet 2013](#), page 7853